République Française
Département : GIRONDE
Arrondissement : Libourne
LIGUEUX - COMMUNE

Procès verbal

Le lundi 26 octobre 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 octobre 2026, s'est réunie sous la présidence de Isabelle PILLON.

Secrétaire de la séance : Stéphane CHARRIERE

Présents : Isabelle PILLON, Alain ALBUCHER, Stéphane CHARRIERE, Célia DELLUC, Jean-Louis SARGENTON, Christelle LESPINAS, Jean-Luc DAUDIGNON, Charles CARPENTIER
Représentés : Elsa MAILLE représentée par Jean-Louis SARGENTON, Valérie CHAURIS représentée par Isabelle PILLON
Absents et excusés : Nolwenn ROUSSEAU

Ordre du jour *:*

Désignation du secrétaire de séance
Validation du Procès verbal de la précédente réunion
1 - Contrat de mise à disposition des terrains communaux SCEA « Les Fenetaux »
2 - Renouvellement du contrat de mise à disposition d'une parcelle communale
3 - Présentation du rapport d'activité 2025 du SDEEG
4 - Convention de servitude pour des ouvrages souterrains
5 - Présentation compte rendu du cabinet d'architecte A2I
6 - Devis changement des pneus du véhicule communal et batterie
7 - Installation d'un panneau de limitation de vitesse

Questions diverses

Délibérations du conseil *:*

Contrat de mise à disposition des terrains communaux (N° DE_048_2026)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de mise à disposition des terrains communaux liant la commune de LIGUEUX et la SCEA « Les Fenetaux », représentée par M. FESTAL Armand, arrive à son terme le 30 septembre 2026 et qu'il convient d'en établir le renouvellement.

La location porte sur les terrains suivants cadastrés Section A :

- 753 pour une superficie de 1 ha 51 a 80 ca

- 711 pour une superficie de 2 ha 28 a 70 ca

- 687 pour une superficie de 0 ha 77 a 95 ca

Pour une superficie totale de 04 ha 58 a 45 ca

L'indice national des fermages 2026, selon l'arrêté du 11 août 2026 publié au journal officiel du 13 août 2026, progresse de **3,23 %**, par rapport à l'indice des fermages 2025, contre + 0,42% entre 2024 et 2025.

Le débat s'engage sur les modalités de cette location.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- la mise en place du contrat de location à la SCEA « Les Fenetaux »pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027.

- d'appliquer la hausse de 3,23 % sur le loyer, s'élevant donc à 386,27 euros.

- et mandate Madame le Maire pour établir le nouveau contrat.

Délibération : adoptée

Renouvellement du contrat de mise à disposition d'une parcelle communale (N° DE_049_2026)

Madame le Maire présente au Conseil le contrat de mise à disposition de terrains communaux dont les conditions particulières figurent ci-dessous

Durée :La présente mise à disposition est acceptée pour une année entière à compter du 1er octobre 2026 jusqu'au 30 septembre 2027 .

Désignation du bien loué :

- Le bien loué est situé à LIGUEUX (Gironde)
- Cadastré section A, numéros 753
- Superficie Totale 796.10 m2

Prix du fermage

Dans le cadre du barème figurant à l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2017 (majoré par l'indice INSEE) et d'un commun accord, les parties fixent pour prix du fermage :

- les prix retenus fixés en septembre par arrêté préfectoral et publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde (majoré par l'indice INSSE)
- le fermage sera payé au domicile du bailleur et réglé par carte bancaire la somme de 51,62 €.

Clauses diverses :

Pour toutes les conditions autres que celles exprimées ci-dessus, les parties déclarent adopter celles figurant au contrat type départemental s'appliquant à leur cas particulier.
Les parties soussignées s'engagent à exécuter et respecter toutes les charges, clauses et conditions légales ou contractuelles résultant de la présente mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De reconduire le contrat de location à Mme GIRAUDEAU Évelyne pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027 tel que cité ci-dessus.

Délibération : adoptée

Présentation du rapport d'activités 2025 du SDEEG (N° DE_050_2026)

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des collectivités territoriales, le Président du SDEEG adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du SDEEG durant l'année 2025.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Après présentation et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

– PREND ACTE de la transmission du rapport retraçant l'activité du SDEEG durant l'année 2025.

Délibération : adoptée

Approbation de la convention de servitude entre la commune et ENEDIS (N° DE_051_2026)

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il a été conclu une convention de servitude en date du 26/10/2026, sur les ***parcelles cadastrées section A numéros 711 et 687 située Prés des Pauverts sur la commune de LIGUEUX*** au bénéfice d'ENEDIS, dans le cadre ***de l'affaire intitulée RAC-AQN-25-008878 PPE2.6 B11.***

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.
Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de cet ouvrage de distribution publique d'électricité,
Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique correspondant ;

Délibération : adoptée

Présentation et validation du compte rendu du cabinet d'architecture A2i (N° DE_052_2026)

Après présentation du compte rendu du cabinet d'architecture A2i concernant le projet de création d'un lotissement sur le terrain.....
Vote à la majorité des membres présents

Délibération : adoptée

Délibération changement des pneus et batterie du véhicule communal (N° DE_053_2026)

Il est nécessaire de changer les pneus ainsi que la batterie du véhicule communal.

Madame Le maire présente au Conseil Municipal deux devis.

- SAS SOUBZMAIGNE ET FILS pour un montant de 135,19 € TTC (uniquement les pneus)
- NORAUTO pour un montant de 114,90 € TTC pour les pneus et 119,99 € pour la batterie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le devis de NORAUTO est accepté, pour un montant de 234,89 € TTC.

Délibération : adoptée

Installation d'un panneau de limitation de vitesse Route du Moulin des Blanchards (N° DE_054_2026)

Délibération : adoptée

Questions diverses

- Madame le Maire rappelle aux élus les dates du mois de Novembre à retenir pour les représentations aux manifestations organisées par la commune. Le Vendredi 6 Novembre pour la soirée de formation aux « Gestes qui sauvent », le Mercredi 11 Novembre pour la Cérémonie commémorative et le Samedi 14 Novembre pour l' Atelier « Jardin Naturel ».
- Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Ligueux est validé. Il sera transmis aux pompiers et aux gendarmes.
- La date du Vendredi 13 Novembre est retenue pour la tenue de la commission du Bulletin Municipal. Mme Lespinas Christelle a fait part aux élus de son souhait d' intégrer cette commission.
- Madame le Maire présente aux élus une liste de différents travaux à réaliser sur la commune. Les élus décident de réaliser ces travaux eux-mêmes sur des demis journées en formant des équipes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Isabelle PILLON
Président de séance

Stéphane CHARRIERE
Secrétaire de séance